

*Initiatives ministérielles*

miste ne peut donner son appui au projet de loi C-99 qui, autrement, est une mesure très valable.

Il y a plus de 4,2 millions de Canadiens qui sont au service de petites et moyennes entreprises dans notre pays. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a récemment fait un sondage sur la création d'emplois auprès de ses membres. Catherine Swift, vice-présidente de cette organisation, a récemment déclaré que les petites sociétés et les nouvelles entreprises sont celles qui ont créé tous les emplois ces dernières années. C'est tout à fait exact. Durant les années 80, 85 p. 100 des emplois ont été créés par les petites et moyennes entreprises. Cette tendance continue de s'accroître, alors qu'un nombre croissant de Canadiens envisagent la possibilité de lancer leur propre entreprise.

• (1725)

Les libéraux doivent tenir une promesse qu'ils ont faite dans leur livre rouge. Ils se sont engagés à axer «leurs actions sur les PME, qui peuvent et doivent assurer la création d'emplois, absente dans l'actuelle reprise». En créant un modèle de financement plus efficace pour les petites entreprises, le gouvernement devient davantage responsable du développement des petites et moyennes entreprises au Canada. Le financement à long terme de ces entreprises devient même davantage garanti avec les modifications concernant le recouvrement des coûts.

Le ministre doit amender le projet de loi C-99 pour donner au Parlement le droit de modifier ultérieurement les règlements. Le Parlement ne doit pas renoncer à ce pouvoir. Celui-ci est nécessaire parce que la perte du droit d'apporter des modifications futures pourrait à long terme être préjudiciable au processus démocratique, certes, mais aussi au programme de prêts aux petites entreprises.

Les députés sont élus pour examiner des programmes comme celui-ci, dans l'intérêt de leurs électeurs. Il serait inexcusable de les priver de ce pouvoir. J'invite le ministre de l'Industrie à ne plus rechercher pareil contrôle. Si cet aspect du projet de loi est éliminé, les petites entreprises canadiennes pourront se mettre au travail et se prévaloir d'un programme qui fonctionne bien et que l'on pourrait améliorer de manière à garantir sa rentabilité, même en cette période de féroce concurrence.

**M. John Williams (St-Albert, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-99 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le sommaire du projet de loi me laisse un peu perplexe. Le projet de loi dit ceci: «Le texte modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises en vue du recouvrement complet des coûts du programme de prêts aux petites entreprises.» Je croyais que l'idée derrière la Loi sur les prêts aux petites entreprises consistait à donner au gouvernement le pouvoir d'accorder des garanties en choisissant les gagnants et les perdants, car, il faut bien le dire, le gouvernement fait cela depuis longtemps à l'aide de subventions et de contributions s'élevant à des millions, voire à des milliards de dollars. Soit dit en passant, avez-vous vu mon

rapport sur le gaspillage dans lequel j'ai écrit que le gouvernement verse 11 milliards de dollars de subventions et de contributions tous les ans?

Revenant au projet de loi à l'étude, la Loi sur les prêts aux petites entreprises visait à fournir une garantie à des entreprises à risque élevé qui pouvaient créer des emplois et stimuler la croissance économique. Le gouvernement était prêt à souscrire à ce programme afin de stimuler le développement. Ce n'était pas une mauvaise idée, même si, en tant que réformistes, nous estimons toujours qu'il vaut mieux que l'argent soit dans les mains des investisseurs que de passer par celles des bureaucrates avant de retourner dans l'économie. Néanmoins, le gouvernement dit maintenant que cet argent va passer par les mains des bureaucrates avant de retourner dans l'économie et que les coûts seront complètement recouverts. La première question qui me vient à l'esprit est donc: À quoi tout cela rime-t-il?

**M. Mills (Broadview—Greenwood):** Ce n'est pas le bon projet de loi.

**M. Williams:** Il s'agit bien du projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est celui qui figure à l'ordre du jour. Mon collègue du Parti libéral dit que ce n'est pas le bon projet de loi. C'est pourtant ce projet de loi que je cite. Ne sait-il pas de quoi il est question maintenant, ce que dit le projet de loi? Le projet de loi traite du «recouvrement complet des coûts du programme de prêts aux petites entreprises». Parlons-en du recouvrement complet des coûts.

Le gouvernement dispose de beaucoup de pouvoirs. Il va établir des frais d'administration annuels pour percevoir de l'argent auprès des prêteurs, mais il va empêcher ces derniers de récupérer ces frais auprès des emprunteurs, sauf par le biais de taux d'intérêt. Le gouvernement va dire aux prêteurs: «Nous allons vous faire payer des frais d'administration de 1 ou 2 p. 100 du montant que vous prêtez. Vous n'avez pas le droit d'imposer des frais d'administration aux emprunteurs. Toutefois, vous pouvez inclure ce montant dans le taux d'intérêt.» N'oubliez pas la notion de recouvrement complet des coûts.

• (1730)

Le prêteur va devoir payer au gouvernement 1 ou 2 p. 100 du montant du prêt qu'il consent. Le gouvernement va se servir de cet argent pour rembourser les prêteurs qui font de mauvais choix, car ce sont eux qui vont profiter de la garantie du gouvernement.

Je me gratte la tête en essayant de saisir la logique de la mesure parce que je n'en vois aucune. Selon le projet de loi, le gouvernement ira chercher de l'argent dans les poches des prêteurs prudents et intelligents qui sont capables de prendre des décisions intelligentes et prudentes au moment de placer leur argent et il constituera un fonds en argent liquide qui servira à rembourser les prêteurs qui prennent de mauvaises décisions, des décisions irrationnelles. Cela ne tient pas debout. Nous allons pénaliser les prêteurs compétents et subventionner les incompetents, mais nous n'allégerons pas du tout le fardeau des pauvres hommes